

**PROGRAMME DU SUPPLÉMENT AU LOYER**  
**TABLEAU DES FORFAITAIRES MENSUELS POUR SERVICES INCLUS OU EXCLUS AU BAIL**

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> MARS 2014

<b>DÉDUCTIONS</b>					
Les déductions sont applicables <b>seulement</b> lorsque les services ci-dessous <b>ne sont pas inclus au prix du loyer au bail</b> . Si ces services sont inclus dans le prix du loyer au bail, il n'y a aucune déduction à faire.					
	Studio	1 c.c. <sup>1</sup>	2 c.c.	3 c.c.	4 c.c.
<i>Chauffage</i>	52,60 \$	52,60 \$	57,25 \$	62,10 \$	76,45 \$
<i>Eau chaude</i>	10,70 \$	10,70 \$	11,80 \$	12,95 \$	14,40 \$

<sup>1</sup> c.c. signifie « chambre à coucher »

<b>CHARGES ADDITIONNELLES</b>					
	Studio	1 c.c. <sup>1</sup>	2 c.c.	3 c.c.	4 c.c.*
<i>Électricité domestique</i>	31,00\$	35,10 \$	39,20 \$	43,30 \$	47,40 \$

\* Pour les logements de plus de 4 c.c., ajouter 4,00 \$ par chambre à coucher additionnelle

<sup>1</sup> c.c. signifie « chambre à coucher »

<i>Cuisinière</i>	8,00 \$	
<i>Réfrigérateur</i>	8,00 \$	
<i>Climatiseur*</i>	5,00 \$	
<i>Stationnement extérieur</i>	5,00 \$	
<i>Extérieur avec prise</i>	10,00 \$	
<i>Extérieur additionnel (2<sup>e</sup>)</i>	20,00 \$	
<i>Extérieur (2<sup>e</sup>) avec prise</i>	30,00 \$	
<i>Stationnement intérieur</i>	20,00 \$	
<i>Intérieur additionnel</i>	50,00 \$	

\*Ne s'applique pas si l'électricité est payée par le locataire.

**Ces montants forfaitaires sont valides jusqu'au 28 février 2015.**

*N.B. : Pour toute question sur l'application de ces montants forfaitaires dans le calcul de la subvention, vous pouvez communiquer avec un(e) agent(e) à l'analyse au programme de Supplément au loyer au numéro sans frais 1-800-463-4315. Une fois ce numéro composé, choisissez le #, puis dites le nom de votre agent(e).*